





## « JOP de la honte » : la PJJ 93 dit stop!

Lundi 22 janvier 2024, nous étions environ 60 personnel.les de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de la Seine-Saint-Denis réuni.es en Assemblée Générale à Pantin.

16 services sur les 22 qui composent le territoire de la Seine-Saint-Denis étaient représentés pour dénoncer nos conditions d'exercice qui ne cessent de se dégrader depuis de trop nombreuses années et qui ont atteintes leurs paroxysmes depuis la mise en place du CJPM. En cette année de JOP la surcharge de travail annoncée n'est pas une goutte d'eau mais un torrent qui vient balayer inéluctablement les services déjà profondément submergés.

## A travers cet appel, nous exprimons notre ras-le-bol d'être l'administration la moins considérée du Ministère de la Justice, malgré nos missions essentielles d'accompagner des jeunes en difficultés.

Les JOP mettent en exergue la désorganisation totale de notre administration et de la Direction Territoriale de la Seine-Saint-Denis qui exige de ses agents toujours plus de concessions, alors qu'aucun texte officiel n'a encore été produit concernant la PJJ. Ainsi, il a été demandé à des équipes d'émettre des désidératas de congés selon un taux de présence de 70%. Cette organisation n'a aucun fondement légal, ainsi nous encourageons les agents à ne pas accéder à la demande de leurs cadres!

Nous craignons que les 70% de taux de présence en milieu ouvert servent à créer un vivier de renforts pour les hébergements et le SEAT, ce qui est un mépris total pour les collègues de ces structures, dont les missions spécifiques demandent une formation préalable ! On ne s'improvise pas éducateur ou éducatrice en hébergement ou au SEAT.

Par ailleurs, notre administration anticipe une augmentation de la délinquance sur cette période. Par méconnaissance de notre travail et de notre public, la Directrice Territoriale nouvellement arrivée a sauté à pieds joints dans cette inadmissible présomption de délinquance.

Si l'administration projette une hausse de l'activité en lien avec les JOP, celle-ci est d'ores et déjà présente : +8% en 2023, toujours plus de stage de citoyenneté à organiser et pas assez de personnel.les pour les mettre en œuvre. Depuis janvier 2024, +30% de COPJ au SEAT. Des postes supplémentaires ? Non ! Les équipes du 93 sont déjà épuisées – en sous-effectif RH, malmenées par des managements descendants autoritaires ou des dysfonctionnements non traités, peinant à tenir le rythme éreintant du CJPM – et malgré tout cela, il nous est demandé de rogner sur nos congés d'été, période pourtant essentielle pour recharger les batteries.

De même, une présence à 70% des effectifs témoigne de la grande méconnaissance de notre administration sur les conditions d'exercice sur le territoire. L'UEHC de Pantin, dernier foyer ouvert du 93, ne dispose pas actuellement de 70% de professionnels en exercice et la plupart des services se font seuls. Dans ce contexte dégradé, il leur est demandé d'accueillir encore plus de jeunes, tandis que certaines chambres ne sont pas en état matériel pour ce faire.

Globalement, toutes les équipes établissent un lien évident entre l'entrée en vigueur du CJPM et des conditions de travail dégradées. Il est donc naturel de se questionner sur les conclusions de notre administration après son audit sur le CJPM, révélant que les données de l'Ile de France n'ont pas été comptabilisées! Nos réalités de terrain ne méritent-elles donc pas d'être intégrées à leur rapport?

En attendant, aucun moyen supplémentaire n'a été alloué à la Seine-Saint-Denis, pourtant l'un des premiers territoires d'accueil des JOP. Les « contrats renforts » qui nous avaient été promis, sont finalement des contrats plus longs pour des personnes déjà en poste.

Non sans ironie, il nous est demandé de construire des projets autour du sport. Pour cela, aucune décharge de prévue et la disparition des postes SIPEC. Et nous ne comptons pas sur le faible nombre de places que l'administration aurait en sa possession pour assister aux épreuves, à la destination des jeunes suivis en lle-de-France.

Les jeunes pris en charge par la PJJ, qui sont éloignés de l'insertion, n'ont quant à eux accès à aucun dispositif d'insertion pendant ces « JOP des riches ». Rien n'a été mis en œuvre pour les rendre acteurs de cet événement.

Nous sommes pris dans des injonctions contradictoires : il nous est demandé d'être présent.es à 70% des effectifs et en même temps d'organiser des camps durant l'été pour « éloigner les jeunes » durant la période des JOP. Contrairement à ce que le DIR avait pu avancer en 2023. On nous demande de les envoyer loin d'Ile-de-France, des fonds seront débloqués pour ça ! Pourquoi ne pas avoir utilisé cet argent pour justement les faire participer aux jeux ?

## La PJJ prône l'inclusion, son vrai mot d'ordre est en fait exclusion!

L'organisation et le fonctionnement des unités se trouvant dans le périmètre des JOP, reste encore floue. Des consignes contradictoires sont données et cela créé des iniquités entre les équipes. La DIR propose de réserver des hôtels pour les agents afin de faciliter leurs déplacements. Au-delà du fait que cette proposition soit complètement hors-sol par rapport aux réalités personnelles des agent.es concerné.es, nous alertons sur le fait qu'il s'agirait d'une forme de mise à disposition des agent.es.

De plus en plus de jeunes professionnel.les partent prématurément, alors qu'ils avaient pourtant choisi ce territoire d'exercice. La DT 93 doit faire face et assumer l'échec de la prime de fidélisation! Les primes à elles seules ne peuvent pas résoudre le problème de l'attractivité sans que ne soient parallèlement garanties de meilleures conditions de travail.

Pour faire face à la dégradation générale de nos conditions de travail et la perte de sens dans nos missions depuis le CJPM, et afin de remédier à la gestion désastreuse de la période des JOP et aux conséquences néfastes que cela a sur la prise en charge des jeunes et de leurs familles, nous professionnel.les de la PJJ 93, tous corps confondus, exigeons :

- La fin du management autoritaire et maltraitant en œuvre à la DTPJJ 93;
- La fin des prérogatives de « volontariat » dans les autres services pendant les JOP;
- Bénéficier de la totalité de nos droits à congés en 2024;
- Le renouvellement sans condition de tous les contrats de contractuels (tous corps confondus) pour une période de deux ans ;
- Des moyens RH supplémentaires en adéquation avec les besoins réels des structures à court, moyen et long terme;
- Un plan de recrutement massif d'ASS pour tous les services de MO;
- La baisse des normes de prise en charge des professionnel.les : 20 jeunes maximum par éducateur.trice en milieu ouvert.
- Une place pour les JO pour chaque jeune suivi par la PJJ 93;
- Et enfin, l'envoi, à toutes les OS du territoire, du compte rendu du dernier contrôle de fonctionnement à la direction territoriale.

NOUVELLE ASSEMBLEE GENERALE
LE LUNDI 25 MARS 2024 DE 14H00 A 16H00
A LA DTPJJ 93 140 av. Jean Lolive 93500 Pantin